AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_034_A | Histoire de la folie, préparatifs [A]CollectionBoite_034_A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle (cf. Domat). ItemCondamnation de l'oisiveté au XVIIe-XVIIIe

Condamnation de l'oisiveté au XVIIe-XVIIIe

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034 A f0118

SourceBoite 034 A-5-chem | Jurisprudence et charité au XVIIe siècle (cf. Domat).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citéesRousseau, Jean-Jacques

Références bibliographiques Rousseau, Émile, ou de l'Éducation

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

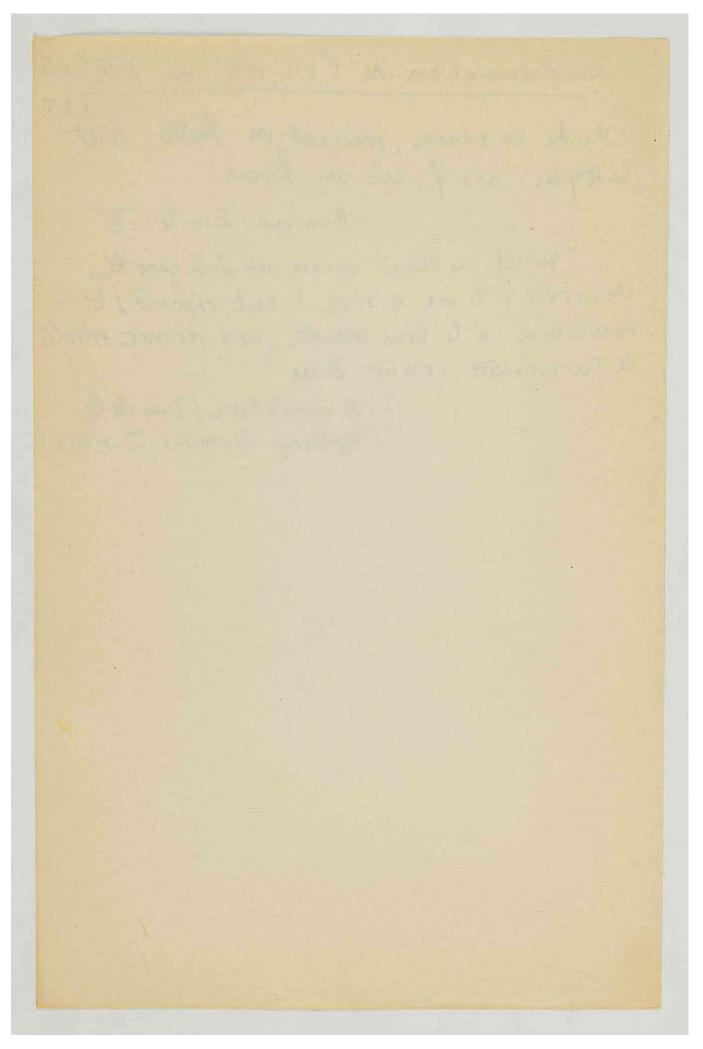
Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Condamnation de l'oisiveté un xvy xvu Priche on roum, possant on faile, tout atogen oisif ent un tripon Roullan Emile . 113 "qu'ent-resonc envore une fois que le résordre s'I vie oisive? cent, répord s't Ambroix, à le bien mende, une reconde revolt de la créture contre Dicu. BOFB our 2 Pom. (Dins de Ca Septung. Dominic. I. r 346)



 $Fichier \ issu \ d'une \ page \ EMAN: \ \underline{http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/11159?context=pdf}$